

le coquesillon

Volume 18, numéro 3

24 août 2020

REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS

Dans le contexte lié au coronavirus, la municipalité demeure vigilante et souhaite que les activités reprennent graduellement. Le gouvernement du Québec autorise la reprise des activités dans leur pratique régulière si bien sûr, elles respectent les directives de la santé publique.

La reprise graduelle des activités implique de mettre en place des mesures afin d'éviter tout risque de propagation du virus pour nos usagers. La collaboration des locataires et des organismes dans l'application de ces mesures sera essentielle.

Sachez que nous avons à cœur le bien-être de nos citoyens et que nous travaillons actuellement sur un plan de relance. Celui-ci sera transmis aux organismes et aux locataires afin que les activités reprennent en cohérence avec les protocoles mis en place.

Sommaire

INFORMATIONS MUNICIPALES

- CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020
- PROCHAIN VERSEMENT DE TAXES
- JOURS FÉRIÉS
- MOT DE LA MAIRE
- LE MOT VERT DU MOIS
- MESURES SANITAIRES - MISE À JOUR
- MESURES PRÉVENTIVES - SÉANCE DU CONSEIL
- OFFRE D'EMPLOI
- ÉGLISE DE SAINTE-LUCE
- COQUESILLON EN LIGNE
- NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE
- OUTIL DE COMMUNICATION
- COMITÉ SÉCURITÉ
- COLLECTES ENCOMBRANTS - RÉSIDUS VERTS

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS
- CORVÉE DE NETTOYAGE DES BERGES
- PARC FRUITIER
- BIBLIOTHÈQUES
- CLUB DE L'ÂGE D'OR
- CLUB DES 50 ANS ET + DE LUCEVILLE
- MOBILIER URBAIN
- TOURISME SAINTE-LUCE

JOURS FÉRIÉS

Veillez noter que les bureaux de la Municipalité et des Travaux publics seront fermés **le lundi 7 septembre** à l'occasion de la Fête du travail.

URGENCES MUNICIPALES

Un service est disponible pour les urgences municipales, comme un bris d'aqueduc. Pour signaler un tel problème, vous pouvez composer le 418 732-0298. Pour un incendie ou un transport ambulancier, faites le 911.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil aura lieu au Centre Gabriel-Nadeau à compter de 20 h, et à la salle Louis-Philippe-Ancil pour les dates suivantes :

Mercredi 16 septembre	Mercredi 18 novembre
Mercredi 21 octobre	Mercredi 16 décembre

Le saviez-vous?

Vous pourrez assister à la séance du conseil en direct en consultant le Facebook de la Municipalité !

Le projet d'ordre du jour de chacune des séances est disponible le matin même de leur tenue. Vous pouvez les consulter en allant sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sainteluce.ca

PROCHAIN VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Le prochain versement des taxes municipales est le **15 septembre 2020**.

Étant donné la pandémie, présentement, vous ne pouvez pas vous présenter directement au comptoir du bureau municipal pour payer les taxes. Cependant, il est possible de déposer le paiement dans la boîte aux lettres à l'entrée du bureau municipal. Vous pouvez également payer votre compte dans la plupart des institutions financières et en ligne par paiement électronique ou en nous envoyant un chèque par la poste. Par contre, les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

MOT DE LA MAIRE

Chers Luçois et Luçoises,

Depuis plusieurs mois, nous avons dû nous adapter et faire preuve d'innovation et de créativité pour arriver à respecter les normes sanitaires émises par la Santé publique. Je tiens à souligner le travail exceptionnel des employés de la Municipalité qui ont été très collaboratifs et proactifs pour trouver des solutions afin de continuer d'offrir les services municipaux et ce malgré le contexte de pandémie. Soulignons à ce titre l'excellent travail de la coordonnatrice du Camp de jour et de toute son équipe de moniteurs qui ont relevé avec brio le défi imposé par la pandémie et qui ont fait vivre aux enfants un été stimulant et ce, en toute sécurité.

Bravo également à Tourisme Sainte-Luce et aux organisateurs et participants du FestiSUP (pandémique) qui ont fait preuve d'audace et d'adaptabilité en organisant de nouvelles activités qui respectaient les mesures sanitaires.

Bien que la pandémie ait chamboulé notre quotidien, la Municipalité continue d'avancer dans plusieurs projets. Nous avons d'ailleurs reçu une très bonne nouvelle dans le dossier de la résilience côtière, le Gouvernement du Québec nous ayant consenti un montant de 2 000 000 \$ pour nous permettre de procéder à la protection de nos infrastructures municipales situées dans la baie de l'Anse-aux-Coques. Rappelons que ce montant s'ajoute à l'aide financière de 5,5 millions de dollars déjà accordée par Québec pour relocaliser des citoyens dont la résidence est à risque de submersion et d'érosion côtière.

De manière à s'assurer d'intégrer cet ouvrage collectif de façon esthétique et cohérente avec le milieu, le conseil municipal, à la suite de l'obtention d'une autre subvention de 38 000 \$ du programme Climat Municipalité 2, a consenti un contrat à la firme AECOM (la même firme ayant fait l'aménagement de la promenade de Percé) afin qu'elle établisse un plan d'aménagement du secteur de l'Anse-aux-Coques. En plus de s'assurer de protéger le cœur villageois du secteur sur mer et d'intégrer le prochain ouvrage de protection dans un projet porteur et structurant, le mandat donné à cette firme prévoit de régler les nombreuses problématiques de circulation et de cohabitation des voitures, vélos, piétons, stationnements dans le secteur. Nous vous tiendrons bien sûr informés des scénarios qui seront proposés.

Bonne fin d'été à tous et prenez soin de vous!



VOTRE MOT VERT DU MOIS

Nos déchets coûteront plus cher à enfouir dès l'année prochaine. La raison se trouve dans la *Stratégie de valorisation de la matière organique* du Gouvernement du Québec lancée en début juillet. L'objectif est clair : 100 % des ménages et des commerces devront composter pour 2025! Voici comment le gouvernement veut y arriver.

D'abord, il y aura une hausse du taux de redevance à l'enfouissement de 23,50 \$/tonne aujourd'hui à 30 \$/tonne dès 2021, puis de 2 \$/tonne supplémentaire chaque année suivante. Ce sera donc 6,50 \$ de plus pour chaque tonne de déchets. Si nous générons autant de déchets que cette année, cela fera une augmentation des coûts d'enfouissement de plus de 100 000 \$ dès l'année prochaine. Le but visé : Inciter à utiliser moins son bac à déchets et plus ses 2 autres bacs ou mieux, réduire à la source. Les montants d'argent de cette tarification seront distribués en partie aux municipalités selon la performance. Moins de déchets, moins de frais d'enfouissement, plus d'argent redistribué et moins de hausse des taxes municipales!

Pour les commerces, restaurants et institutions qui ne participent pas à la collecte du bac brun, une nouvelle pénalité sera imposée d'ici 2025. C'est à noter que nous travaillons depuis quelques mois à mettre en place cette collecte.

La stratégie vise également le bois de construction, rénovation et démolition. Les entrepreneurs devront obligatoirement se départir de leur matière dans un lieu agréé. Le gouvernement investira également à trouver de nouvelles façons de mettre en valeur le bois récupéré. Nous verrons à analyser comment ceci s'appliquera chez nous dans les prochaines semaines.

Finalement, le fameux bannissement à l'enfouissement des matières organiques. Ce bannissement était prévu pour 2020 d'abord, puis repoussé à 2022, est maintenant rendu dans la pile des « à évaluer ». Le gouvernement vise avec sa stratégie à forcer un changement en pénalisant les mauvais comportements (comme jeter des résidus de table aux déchets) plutôt qu'en bannissant simplement l'enfouissement de cette matière.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

MESURES SANITAIRES

EN CONTEXTE DE PANDÉMIE (COVID-19)

La municipalité de Sainte-Luce a mis en place des mesures sanitaires afin de protéger les citoyens ainsi que ses employés. Celles-ci sont mises à jour selon les directives du gouvernement du Québec. Voici les informations à retenir pour les différents services de votre municipalité.

Le bureau municipal est maintenu partiellement fermé au public

- Pour communiquer avec la direction et le personnel de l'administration, nous vous invitons à communiquer au 418 739-4317.
- Pour effectuer vos paiements de taxes ou autres, il est possible de déposer vos chèques dans la boîte aux lettres située à la porte avant du 1, rue Langlois, par la poste à la même adresse ou effectuer vos paiements par Internet ou à votre institution financière.
- Lors de la séance du 2 avril dernier, votre conseil municipal a suspendu les intérêts et les pénalités sur toutes sommes dues à la municipalité afin de venir en aide aux citoyens de Sainte-Luce pendant la période critique de la pandémie. Aucun montant d'intérêts et de pénalités n'a été calculé pour la période du 16 mars 2020 au 31 juillet 2020 inclusivement. **La reprise du calcul des intérêts est effective depuis le 1er août 2020.**
- Pour les services en urbanisme, nous vous invitons à communiquer au 418 739-4420, poste 2456. L'inspecteur en urbanisme communiquera avec vous dans un délai de 48 h pour connaître vos besoins et vous pourrez transmettre vos documents s'ils s'avèrent nécessaires au traitement de votre dossier, soit par courriel ou déposés dans la boîte aux lettres située à la porte avant du 1, rue Langlois. Si un rendez-vous ou une visite terrain est nécessaire vous serez informés des mesures à suivre.
- Le service des loisirs est actif afin de relancer les activités permises dans le contexte actuel. Vous pouvez rejoindre le coordonnateur en loisirs au 418 739-4420, poste 4.

Le garage des travaux publics est maintenu fermé au public

- Pour toutes demandes, bien vouloir communiquer au 418 739-4317 ou pour une urgence au 418 732-0298. Nous vous demandons de bien vouloir respecter le 2 mètres de distanciation sociale lorsque vous aurez à rencontrer le personnel des travaux publics.

La caserne incendie est fermée partiellement au public

- Le service d'incendie a mis en place dès le début de la pandémie les directives de la Santé publique en ce qui concerne les équipements de protection individuels afin de maintenir son service d'intervention sécuritaire auprès des citoyens.
- Le service de prévention est également accessible par téléphone et sur rendez-vous. Pour toutes informations concernant vos installations ou pour demander un permis de brûlage, nous vous invitons à communiquer au 418 739-4317. Vous serez redirigés au préventiviste ou s'il est absent vous pourrez laisser un message dans sa boîte vocale.

La brigade scolaire

- Les brigadiers scolaires reprendront du service le 27 août prochain. Des mesures sanitaires sont mises en place pour respecter les directives de l'Institut national de la santé publique. Nous mettrons au cours des prochains jours des marques au sol pour aider les écoliers à respecter la distanciation sociale de 2 mètres.

Lors de vos rencontres avec notre personnel, nous vous demandons de respecter les mesures sanitaires mise en place afin de vous protéger et de les protéger également. Votre collaboration nous permettra de maintenir nos services.



PROCÉDURE D'ACCUEIL DES CITOYENS

1. CONTEXTE

La présente directive tient compte des mesures de protection du travailleur face à la COVID-19. Elle est mise en place dans le contexte où les citoyens auront à entrer dans le bâtiment de l'hôtel de ville.

Ce protocole est général et doit être appliqué en tout temps. Il sera ajusté selon l'évolution de la situation épidémiologique et des connaissances sur l'agent pathogène en cause.

2. CHAMPS D'APPLICATION

Tous les employés doivent, en tout temps, respecter les règles de prévention et de contrôle de la transmission des infections de la COVID-19.

3. APPLICATION

3.1. Procédure pour la prise de rendez-vous sur appel

S'assurer que la personne ne présente pas de symptômes de la COVID-19, en lui posant les questions suivantes lors d'un appel téléphonique placé préalablement :

- 3.1.1 Ressentez-vous l'un des symptômes suivants : maux de gorge, toux, fièvre, difficultés respiratoires, fatigue extrême, perte soudaine de l'odorat, diarrhée ?
- 3.1.2 Avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ?
- 3.1.3 Êtes-vous en contact avec une personne qui est en attente de son résultat au test de dépistage de la COVID-19 ?
- 3.1.4 Avez-vous voyagé hors de la région du Bas-Saint-Laurent au cours des deux (2) dernières semaines ?
- 3.1.5 Demander de transmettre tous les documents nécessaires à la rencontre afin d'éviter des contacts avec le citoyen.
- 3.1.6 Mentionner qu'ils ne peuvent être accompagnés par plus d'une personne et que celle-ci doit résider à la même adresse.

3.2. Procédure lors du rendez-vous

- 3.2.1 Les rendez-vous seront pris afin qu'il y ait un seul citoyen à la fois. Cela évitera qu'un employé soit attiré à la gestion des citoyens pour assurer la distanciation sociale et le maintien des mesures sanitaires.
- 3.2.2 Il est important de respecter l'heure convenue du rendez-vous.
- 3.2.3 Les citoyens devront entrer seulement par la porte donnant sur la rue Langlois et sortir par la porte donnant sur le stationnement.
- 3.2.4 Les portes seront fermées et barrées en tout temps afin d'éviter que les citoyens circulent dans le bâtiment s'ils n'ont pas de rendez-vous.
- 3.2.5 Lorsque le citoyen arrivera, il devra sonner afin que la préposée à l'accueil lui ouvre la porte. Ainsi, personne ne touchera à nos portes.
- 3.2.6 Le citoyen doit se laver ou se désinfecter les mains à son arrivée et à sa sortie.
- 3.2.7 Le port du masque est obligatoire en tout temps.

La personne préposée à l'accueil devra s'assurer que les citoyens ne présentent pas de symptômes et elle devra poser les questions suivantes qui seront consignées dans un registre à cette fin :

- a) Ressentez-vous l'un des symptômes suivants : toux, maux de gorge, fièvre, difficultés respiratoires, fatigue extrême, perte soudaine de l'odorat, diarrhée ?
- b) Avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ?
- c) Êtes-vous de retour d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de deux semaines ?
- d) Avez-vous voyagé hors de la région du Bas-St-Laurent au cours des deux (2) dernières semaines ?

Les moyens dont nous disposons pour protéger nos employés :

- **Une vitre** est placée au comptoir de la réception afin de réduire l'exposition potentielle à la COVID-19 et le risque de contagion. De plus, des ceintures rétractables sur pied sont installées afin de guider le citoyen dans le bâtiment et le lignage au sol sert à ce que le citoyen sache où il doit se positionner afin de respecter au maximum la distanciation entre lui et nos employés. **La distanciation physique** permet de limiter l'exposition potentielle à la COVID-19 et le risque de contagion.
- Le port du **couvre visage est obligatoire** pour le citoyen ainsi que pour l'employé.
- Pour les paiements, il y aura un plastique sur le terminal de paiement afin de le protéger. Ce dernier sera désinfecté après chaque utilisation.

3.3. Procédures après le rendez-vous

Le siège du citoyen ainsi que la surface du bureau de l'employé rencontré seront désinfectés entre chaque rencontre.

La direction
Mis à jour le 2020-07-15



MESURES PRÉVENTIVES – SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. CONTEXTE

La présente directive tient compte des mesures de protection des élus(es) municipaux, des employés(es) face à la COVID-19. Elle est mise en place dans le contexte où les citoyens(nes) auront à entrer dans le bâtiment du 59, rue St-Laurent (ancienne église de Luceville).

Ce protocole est général et doit être appliqué en tout temps. Il sera ajusté selon l'évolution de la situation épidémiologique et des connaissances sur l'agent pathogène en cause.

2. CHAMPS D'APPLICATION

Tous les citoyens(nes), employés(es), élus(es) municipaux et la maire doivent, en tout temps, respecter les règles de prévention et de contrôle de la transmission des infections de la COVID-19.

Un employé attitré aura le mandat de faire respecter les mesures préventives établies par la municipalité lors de chaque séance et ce jusqu'à ce que le Gouvernement du Québec émette la fin de l'état d'urgence sanitaire.

3. APPLICATION

3.1. Procédure pour l'accueil

À l'arrivée du citoyen, l'employé attitré à l'accueil doit le questionner sur son état de santé, en posant les questions suivantes :

- 3.1.1 Ressentez-vous l'un des symptômes suivants : maux de gorge, toux, fièvre, difficultés respiratoires, fatigue extrême, perte soudaine de l'odorat, diarrhée ?
- 3.1.2 Avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ?
- 3.1.3 Êtes-vous en contact avec une personne qui est en attente de son résultat au test de dépistage de la COVID-19 ?
- 3.1.4 Avez-vous voyagé hors de la région du Bas-Saint-Laurent au cours des deux (2) dernières semaines ?

L'employé devra ensuite demander au citoyen de laisser ses coordonnées afin que la municipalité puisse communiquer avec lui, au besoin.

3.2. Procédure pour assister à la séance du Conseil municipal

- 3.2.1 Les élus(es), les citoyens(nes) et les employés(es) devront entrer par la porte donnant sur le stationnement de la rue Louis-Ross et sortir par la porte donnant sur la rue Saint-Laurent.
- 3.2.2 Ils devront obligatoirement se désinfecter les mains à l'aide de la solution hydro-alcoolique mise à leur disposition par la municipalité avant d'entrer dans la salle.
- 3.2.3 Le port du couvre visage est obligatoire pour l'ensemble des personnes présentes. L'employé attiré à l'accueil doit refouler tout citoyen récalcitrant au port du couvre visage. En cas d'oubli, des masques jetables seront mis à leur disposition.
- 3.2.4 En prenant en compte le deux (2) mètres de distanciation et les dimensions de la salle, nous sommes en mesure d'en accueillir que les vingts (20) premières personnes qui se présenteront à la porte.
- 3.2.5 Il est obligatoire de respecter la distanciation de deux (2) mètres entre les personnes dans l'auditoire.
- 3.2.6 On demande de suivre le sens des flèches installées au sol pour les déplacements dans la salle.
- 3.2.7 Seules les toilettes situées sur le même plancher que la tenue de la séance seront disponibles.
- 3.2.8 La 1^{re} rangée de chaises, à l'avant, est réservée aux citoyens qui prévoient intervenir lors de la période de questions.
- 3.2.9 Dans le cas où une personne à mobilité réduite voudrait assister à la séance du conseil, on demande de communiquer avec la municipalité avant la tenue de la séance afin que nous puissions porter assistance, au besoin.

3.3. Procédures après la séance

Toutes les tables et chaises utilisées ainsi que les poignées de porte et les toilettes seront désinfectées.

OFFRE D'EMPLOI de FORMATION et de BÉNÉVOLAT

Des emplois disponibles à la pépinière!

La Pépinière de Sainte-Luce, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est à la recherche de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole » au printemps 2021.

Début d'emploi: fin avril

Durée : 10 à 25 jours

Salaire horaire en 2020: 20,43\$

Pour vous inscrire : Transmettre l'offre de services ou votre curriculum vitae :

adresse courriel : pepinieredesainte-luce@mffp.gouv.qc.ca, ou

adresse postale : 240, rang 2 Ouest, Sainte-Luce, (Québec) G0K 1P0.



Le formulaire « Offre de services » est disponible à la page d'accueil du site web :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp>

Pour information : 418 739-4819, poste 221

ÉGLISE DE SAINTE-LUCE

Célébrations dominicales de septembre 2020

Tous les types de célébrations, avec ou sans eucharistie (messes, mariages, funérailles, baptêmes, célébrations de la Parole, heures d'adoration, veillées de prière, etc.) sont désormais autorisés dans le respect des conditions sanitaires exigées par la santé publique. Voici l'horaire des célébrations dominicales prévues en septembre à l'église de Sainte-Luce :

Date	Heure	Type de célébration
6 septembre	10 h 30	Messe
13 septembre	10 h 30	Célébration de la parole
20 septembre	10 h 30	Messe
27 septembre	10 h 30	Célébration de la parole



NOTE :

Le protocole suivant est appliqué :

Désinfectant pour les mains à l'entrée

Port du masque obligatoire

Mesures de distanciation (un banc sur deux est fermé)

Circulation indiquée par des flèches au sol

Pas de chorale (mais un chanteur accompagné de l'orgue) au jubé

C'est le célébrant qui se déplace dans l'église pour la communion

Bienvenue à tous!
Fabrique de Sainte-Luce

COQUESILLON EN LIGNE

À compter de maintenant, vous ne recevrez plus Le Coquesillon par la poste, il sera disponible en ligne sur notre site Web. Vous trouverez également un nombre limité d'exemplaires au Marché Sainte-Luce ainsi qu'au Marché Bernier de Luceville. Les prochaines éditions du Coquesillon seront en novembre, en janvier, en mars et en juin prochain. Il est aussi possible de recevoir le Coquesillon par courriel en écrivant à l'adresse suivante : coquesillon@sainteluce.ca

La réduction du nombre d'exemplaires imprimés est une étape concrète de notre plan de gestion environnementale. La mise en œuvre de ce plan se fera de manière graduelle. Cette action permettra d'abord de réduire notre consommation de papier et notre impact environnemental mais elle nous permettra aussi de faire des économies importante à long terme. Imprimer moins permet de réduire les coûts liés à l'utilisation d'appareil d'impression; de cette façon, on limite la consommation d'énergie et d'encre ainsi que l'entretien et le remplacement des appareils et de leurs composantes.

Merci de votre compréhension

CANNETTES ET BOUTEILLES VIDES

Toute l'équipe du **Camp de jour de Sainte-Luce** vous remercie d'avoir apporté vos cannettes et bouteilles vides. Votre contribution nous a permis d'amasser plus de **800 \$** !

*Notez que nous ne prenons plus vos bouteilles et cannettes consignées, ça ira à l'été prochain.

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE | BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note des nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal à compter du 6 juillet dernier.

Cet horaire peut cependant varier à certaines occasions.

Lundi au jeudi : 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Vendredi : 9 h à 12 h

En raison de la crise actuelle, le bureau municipal est ouvert seulement sur rendez-vous les mardis et jeudis PM.

Consultez notre site Web pour plus d'information www.sainteluce.ca

Pour prendre rendez-vous : 418 739-4317

Au plaisir de vous servir



OUTIL DE COMMUNICATION / <https://www.facebook.com/loisirs.sainteluce>

Notre page Facebook est un moyen branché d'avoir accès à de l'information en temps réel.

Êtes-vous abonnés à la page Facebook de la municipalité ?

Voici plusieurs bonnes raisons de le consulter :

Nous y faisons la promotion des événements sur le territoire de Sainte-Luce ;

Tous les détails concernant les activités de la municipalité s'y trouvent ;

Nous partageons bon nombre d'initiatives innovantes ;

Nous partageons les « Avis publics » et les modifications aux règlements ;

Nous partageons le lien Web pour accéder à « Le Coquesillon » ;

Et finalement, vous pourrez assister en direct à la séance du conseil via la page Facebook.



J'aime

COMITÉ SÉCURITÉ

La municipalité souhaite s'assurer de la qualité de vie sécuritaire de sa communauté. Pour ce faire, plusieurs actions seront mises en œuvre dans la prochaine année.

- ◆ Nouvelle signalisation 40 km/h dans les quartiers résidentiels et sur la route du Fleuve ;
- ◆ Ajout de traverses piétonnes aux endroits stratégiques ;
- ◆ Ajout de bollards flexibles aux endroits stratégiques ;
- ◆ Peindre la chaussée « attention ralentissez » ;
- ◆ Rétrécissement de la rue à certains endroits avec des aménagements permanents ;
- ◆ Radar pédagogique aux emplacements stratégiques ;
- ◆ Surveillance policière accrue.



COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Le lundi **19 octobre prochain** aura lieu la COLLECTE DES ENCOMBRANTS.

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant pas **55 kg** et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à **3 m³**. Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.

- Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte;
- Un maximum de 3 mètres cubes est ramassé par adresse;
- Les encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés;
- Les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte;
- Les contenants dans lesquels sont placés les encombrants sont ramassés avec les encombrants.



LES MATIÈRES ACCEPTÉES

TYPE	EXEMPLE
Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, matelas, etc.
Matériaux ferreux	Appareils ménagers et électroménagers, baignoires, éviers, fournaises, réservoirs, etc.

LES MATIÈRES INTERDITES LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET LA COLLECTE DES DÉCHETS*

Le matériel en vrac et les matériaux de construction ne sont pas tolérés. Ils doivent être transportés à l'Écocentre de la Mitis.

RAPPEL : Collecte des bacs roulants

Toujours mettre le(s) bac(s) la veille de la collecte pour s'assurer que les matières résiduelles soient ramassées. De plus, veuillez prendre note que tous les surplus déposés à l'extérieur d'un bac resteront sur les lieux.

Les matières suivantes peuvent être apportées aux écocentres aux fins de récupération:

- Appareils électroniques, téléviseurs
- Électroménagers
- Objets métalliques
- Branches
- Bois naturel, traité ou peint
- Meubles en bois
- Matériaux de construction, rénovation et démolition
- Bardeaux d'asphalte
- Pneus



ÉCO Mitis

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

La collecte se fera le **lundi 2 novembre prochain**.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS SONT:

- Sac de plastique
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts

Note: Les branches doivent être coupées et attachées afin de faciliter le ramassage.



GRANDE CORVÉE DE NETTOYAGE DES BERGES DE LA MITIS

La municipalité de Sainte-Luce a le plaisir de vous inviter, **le samedi 19 septembre prochain**, à participer à la corvée de nettoyage qui aura lieu **sur la plage**.

En ce temps où nous désinfectons nos mains plusieurs fois par jour, venons ensemble nettoyer notre plage des déchets qui s'y trouvent! Le poids des matières résiduelles sera comptabilisé afin de contribuer à la mission 100 tonnes.

Pour tous les détails de l'événement, suivez-nous sur la page Facebook de la municipalité de Sainte-Luce ou contactez Kariane Lavoie au 418 739-4420, poste 2.

Parc Fruitier

à Luceville



Appel à la population

Les jardins communautaires de Sainte-Luce débuteront cet été, les travaux d'aménagement d'un parc fruitier sur la rue Saint-Antoine, dans le secteur Luceville. Pour se faire, nous sommes à la recherche de plants d'arbres et d'arbustes fruitiers.

Espèces recherchées: pommier, poirier, prunier, amélanchier, sureau noir, argousier, abricotier, cerisier, noisetier, bleuetier, framboisier, mûrier, groseillier, gadellier, cassissier, camérisse, vigne, etc.

Nous accepterons aussi des fleurs vivaces pour enjoliver le parc et attirer les insectes pollinisateurs. Nous recueillerons les plants à l'automne pour la plantation. Si vous voulez faire un don de plants, ou si vous désirez vous impliquer dans le projet, contactez Charline Giffard au 418-739-5350 ou au giffardc@globetrotter.net.



les jardins communautaires de
Sainte-Luce

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DU SECTEUR LUCEVILLE

Aux abonnés de notre secteur,



Comme vous le savez déjà, notre nouvelle bibliothèque sera aménagée au jubé du centre communautaire du secteur Luceville. La date d'ouverture n'est pas encore déterminée et nous verrons à vous donner cette information le plus tôt possible.

En attendant notre prochain local, notre bibliothèque demeure fermée et si vous avez des volumes empruntés vers vous, vous pouvez aller les déposer au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

On se reverra dans notre futur local et bonne fin d'été à vous tous !

Les bénévoles
Bibliothèque municipale du secteur Luceville



BIBLIOTHÈQUE DU SECTEUR SAINTE-LUCE

Un mot pour vous dire que votre bibliothèque municipale est ouverte le dimanche de 10 h à 12 h. Vous pouvez également nous rejoindre au numéro 418 739-4420, poste 8.

Nous vous rappelons également que vous pouvez emprunter des livres numériques.

Bienvenue,

Les bénévoles de votre bibliothèque du secteur Sainte-Luce



5 SEPTEMBRE*

1, rue Langlois | 9 h à 17 h

Marché aux puces

CLUB de SOCCER
STE-LUCE

Réservez votre
table pour 20 \$
418 739-4317

*remis au 6 septembre en cas d'intempéries



DANSE HIP HOP au Centre Gabriel-Nadeau (1, rue Langlois)

Du **14 septembre** au **2 novembre** à tous les **lundis soir**

18 h à 18 h 45 pour le **4 à 7 ans**

18 h 45 à 19 h 30 pour les **8 à 12 ans**

60 \$ pour la session de 8 cours

Pour inscrire vos enfants, communiquez avec **Audrey-Ann** au **581 624-1475**



KARATÉ au Centre Gabriel-Nadeau (1, rue Langlois)

Du **1er septembre** au **26 novembre** tous les **mardis et jeudis soir**

18 h 30 à 19 h 30 pour les **7 à 12 ans**

35 \$ / mois par enfant - Rabais de 5 \$ pour le 2e enfant

Pour inscrire vos enfants, communiquez avec **Mathieu** au **418 739-4420** poste 4



COURS DE DANSE EN LIGNE

Étant donné la situation actuelle, la municipalité demande de reporter le début des cours pour la session d'automne. Dès que l'accès au Centre Gabriel-Nadeau sera possible, les cours débiteront. Nous ferons le nécessaire pour faire respecter l'application des directives lors de nos activités. La collaboration des participants sera aussi essentielle au bon fonctionnement des cours.

Merci à notre fidèle clientèle et au plaisir de vous revoir au cours de cet automne.

René-Gilles

SESSION DE CARDIO-MUSCU

Le contexte actuel nous fait faire les choses différemment alors pour le mois de septembre, on bouge à l'extérieur. Les cours auront lieu sur la Promenade dans le secteur de Sainte-Luce ou dans la cour de l'école primaire pour le secteur Luceville. Il est aussi possible de suivre la session en ligne. Dès que les locaux seront accessibles, la municipalité nous localisera dans l'une des salles disponibles.

Dès le 1er septembre à tous les **mardis et jeudis** 18 h 00 à 19 h 00

Pour vous inscrire communiquez avec **Louise Gagné** au **418 730 8943**

IMPORTANT : Les consignes sanitaires doivent être respectées en tout temps.



Toussez dans votre coude



Lavez vos mains



Gardez vos distances



Couvrez votre visage
(si moins de 2 mètres)

MESURES DE SÉCURITÉ DANS LES CHALETS ET LES CAMPS DE CHASSE OU PÊCHE

Il est important d'installer des avertisseurs de fumée et des avertisseurs de monoxyde de carbone (**CO**) certifiés dans tous les bâtiments résidentiels, y compris dans les chalets et les camps de chasse ou pêche. Ces appareils peuvent vous sauver la vie.

L'avertisseur de fumée

Le feu brûle, la fumée tue! Depuis plusieurs années, les campagnes de prévention des incendies rappellent l'importance d'installer des avertisseurs de fumée dans les résidences et dans les endroits où l'on dort. L'avertisseur de fumée détecte la présence de fumée dès les premiers instants d'une combustion ou d'un incendie. Un signal sonore est déclenché immédiatement par l'appareil. Cela permet aux occupants de maîtriser la situation, par exemple dans le cas d'aliments surchauffés, ou d'évacuer les lieux lorsqu'il y a un incendie.

Attention! Un avertisseur de fumée ne détecte pas la présence de **CO**.

L'avertisseur de monoxyde de carbone

Rappelons l'importance d'installer des avertisseurs de monoxyde de carbone (**CO**) dans les résidences où un combustible solide, liquide ou gazeux est utilisé. Le **CO** est un gaz toxique, incolore, inodore et non irritant. Une grave intoxication au **CO** peut entraîner la mort en seulement quelques minutes puisque ce gaz se diffuse rapidement dans l'air ambiant et ne peut être détecté par les occupants. L'avertisseur de **CO** analyse la qualité de l'air en décelant une concentration anormale de ce gaz. Il émet un signal sonore permettant aux occupants d'évacuer rapidement les lieux.

Attention! L'avertisseur de **CO** se déclenche en présence de ce gaz et non en présence de fumée.

Quelques conseils de prévention dans les chalets et les camps de chasse ou de pêche :

- Consultez la réglementation municipale en vigueur en matière de sécurité incendie.
- Assurez-vous que le chalet ou le camp de chasse où vous devez vous rendre dispose d'avertisseurs de fumée et de **CO**.
- Mettez dans vos bagages des piles de rechange. Les habitations saisonnières telles que les chalets et les camps sont souvent loin des centres urbains. Il sera trop tard une fois sur place pour vous en procurer.
- Procédez à l'inspection des appareils et équipements dès votre arrivée sur les lieux. Une mauvaise combustion pourrait provoquer une accumulation de **CO** à l'intérieur du bâtiment et ainsi causer une intoxication pouvant entraîner la mort.
- Dépoussiérez et nettoyez régulièrement vos appareils et équipements.
- Aérez votre chalet ou votre camp et dégagez les entrées d'air, même en hiver.
- Faites ramoner la cheminée régulièrement. Il est également important de faire une inspection visuelle de la cheminée avant son utilisation. Il arrive souvent que des petits animaux y construisent leur nid.

Vous trouverez une foule de conseils à :

www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-LUCE

Chers membres,

Étant donné la situation actuelle due à la pandémie, il nous est impossible pour le moment de reprendre nos activités. Dès que les circonstances le permettront, nous reprendrons nos rencontres le troisième dimanche de chaque mois. Bonne santé à tous et à toutes. Au plaisir de vous revoir.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle du Club de l'Âge d'Or de Sainte-Luce se tiendra le mercredi 23 septembre à 19 heures au Centre Gabriel-Nadeau, 1, rue Langlois, Sainte-Luce. **Nous tiendrons un registre d'état de santé des visiteurs que vous devrez remplir à votre arrivée. La désinfection des mains avant et après l'assemblée sera nécessaire, le port du masque obligatoire et il sera fortement recommandé de respecter la distanciation physique en vigueur. Il est aussi recommandé d'éviter les grands rassemblements pour les personnes ayant une santé plus fragile. Nous demandons la collaboration de nos membres pour le bon fonctionnement de cette assemblée.**

Micheline Trudel, présidente



CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE LUCEVILLE

En raison des travaux pour la bibliothèque, il est impossible de se réunir à la **salle Louis-Philippe Anctil**, et ce, pour une durée indéterminée. Pour le moment, il est donc impossible de vous informer a propos de l'**Assemblée générale annuelle**.

Reprise des activités

Les séances de Viactive reprendront **les mardis et les mercredis de 9 h 30 à 10 h 30 à la salle de l'Eider**, au sous-sol de l'église. **Les cours débuteront les 8 et 9 septembre, un maximum de 10 personnes par classe.**

Poursuite des cours en conversation anglaise à la **salle de l'Eider en septembre.**

Les cours en informatique avec un tablette débuteront **en septembre**. Il y aura des cours pour tablette Ipad, des cours sur les médias sociaux avec tablette ou cellulaire et une formation de prise de photos avec l'utilisation de logiciels de retouche. Il reste encore des disponibilités. Ces cours sont gratuits et la carte de membre du Club est requise.

On vous rappelle qu'il sera primordial de respecter les mesures mises en place pour prévenir la COVID-19. La désinfection des mains avant et après l'activité, le port du masque et le respect de la distanciation physique seront obligatoires. La collaboration des participants sera aussi essentielle au bon fonctionnement des cours.

Pour informations et réservations, contacter Sonia D'Anjou au 418 739-4228 ou
Rachel Fortin au 418 896-3077

Mobilier urbain - Carte de ville
L'aviez-vous remarqué?

Cette structure a été mise en place au cours de l'été et fait la promotion des nombreux attraits et commerces sur le territoire.

Cette initiative découle de l'entreprise « Éditions Médias Plus Communication » qui ont aussi créé le Guide du citoyen 2018-2020.

Sachez que nous sommes conscients que l'économie locale de Sainte-Luce est en évolution et qu'il y aura une mise à jour qui sera faite au moment opportun.

Merci à tous les commerçants qui ont financé la réalisation de ce panneau publicitaire, lequel contribue à accroître l'achat local qui est déterminant pour notre communauté.



TOURISME SAINTE-LUCE

Le saviez-vous?

Tourisme Sainte-Luce vend des chandails et des kangourous personnalisés à l'effigie de notre belle municipalité! Procurez-vous le vôtre dès maintenant, pour vous, vos amis et votre famille, c'est un souvenir irrésistible! Ils sont disponibles auprès de certains commerçants locaux ou directement auprès de Tourisme Sainte-Luce à l'adresse courriel suivante : juliet2020sainteluce@gmail.com

Merci d'encourager local et bonne fin de saison à tous!



Concours Sculptez-nous un petit bonheur

Le concours se veut un hommage à l'événement récurrent « Les Sculpturales » qui n'a pu avoir lieu cette été dû à la pandémie. La population était invitée à fabriquer une sculpture devant leur propriété à l'aide de matériaux recyclés, de bois de plage, de fleur, etc. Les gagnants devaient envoyer leur création via la page Facebook de l'événement. **Merci à tous les participants**

Félicitations aux gagnants :

1^{re} place - Verres polis par Maina Levesque

2^e place - L'ensorceleuse par Charline Giffard

3^e place - Les gardiens de la plage par Victor St-Laurent, Emma et Elliott Viau aidés par Stéphanie Vézina

